



**DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION**

**AVIS PUBLIC** est donné aux personnes intéressées que conformément au *Règlement (2019)-170 sur la démolition d'immeubles* le comité de démolition tiendra une séance publique le **9 septembre 2021 à 8 h 30**, à l'hôtel de ville de Mont-Tremblant situé au 1145, rue de Saint-Jovite, afin de statuer sur les demandes d'autorisation de démolition visant les immeubles suivants :

- 1) 159, rue Séguin;
- 2) 248 à 260, chemin Bréard;
- 3) 180, chemin du Tour-du-Lac
- 4) 473 à 477, rue de la Forge.

En raison de la limitation du nombre de places, les personnes qui souhaitent assister à la consultation sont invitées à réserver leur place à compter du 25 août 2021 à midi ([villede mont-tremblant.qc.ca/consultations](http://villede mont-tremblant.qc.ca/consultations)). Pour tout besoin d'assistance, communiquez avec le 819-425-8614, poste 2315.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition de l'un de ces immeubles doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage de celui-ci sur l'immeuble concerné, **soit avant 4 septembre 2021**, faire connaître par écrit son opposition motivée par courrier électronique ou par courrier à l'adresse suivante :

Mme Claudine Fréchette, greffière  
Ville de Mont-Tremblant  
1145, rue de Saint-Jovite  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1  
[cfrechette@villede mont-tremblant.qc.ca](mailto:cfrechette@villede mont-tremblant.qc.ca)

Toute personne pourra, dans les 30 jours de la diffusion de la séance du comité, interjeter appel de cette décision devant le conseil en avisant par écrit la greffière, aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

Donné à Mont-Tremblant, ce 25 août 2021.

Claudine Fréchette, greffière